

## **DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES**

« Horizon Oblig » (l'« Émetteur »)
Initiateur : Horizon Oblig

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **Produit**

Emission d'obligations simples de l'Emetteur afin de permettre de financer des opérations de promotion immobilière, de réhabilitation et de marchand de biens dans des villes où la demande de logements est forte, notamment une opération située à Clermont-Ferrand. L'émission est réalisée par l'Émetteur, société anonyme au capital social de 80 000,00 euros ayant son siège social sis 21 Rue Jacques Cartier, 78960 Voisins-le-Bretonneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro unique 884 095 803. Pour de plus amples informations, contactez-le service administratif à l'adresse suivante : <a href="mailto:administration@horizon-oblig.fr">administration@horizon-oblig.fr</a>. La présente émission entre dans le champ d'application de l'Autorité des Marchés Financiers. La date de production de ce document est le : 24/07/2024.

## En quoi consist∈ le produit?

Type Obligations simples de l'Émetteur à un taux de cinq virgule quatre-vingt-dix pour cent (5,90%) l'an non

capitalisé.

Objectifs Financer les opérations de promotion immobilière, de réhabilitation et de marchand de biens dans des villes

où la demande de logements est forte, notamment une opération située à Clermont-Ferrand.

<u>Investisseurs</u> <u>visés</u> Tout investisseur de détail recherchant un rendement élevé à long terme, étant précisé que les investissements proposés sont destinés à être conservés jusqu'au terme de l'horizon d'investissement. Il est ainsi conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de vingt-quatre (24) mois (une période d'échéance prolongée de six mois est possible). Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes limitées au montant de l'investissement initial.

l'investissement initia

# **Avertissement**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

<u>Indicateur de</u> <u>risque</u> L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.



Nous avons classé ce produit dans la classe 7 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de l'Émetteur à vous payer en soit affectée.

Il existe un risque lié à la non-réalisation de son business plan par l'Émetteur, le plan de développement de l'Émetteur pouvant être affecté par des retards ou des erreurs dans son exécution.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si l'Émetteur n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Attention : la législation fiscale de votre Etat d'origine peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées

Le prix du sous-jacent du produit proposé est calculé moins d'une fois par mois et il n'existe pas d'indice de référence ou d'indicateur de substitution approprié. De ce fait, les scénarios qui suivent révèlent la meilleure estimation prudente et raisonnable des valeurs attendues à la fin de la période de détention recommandée.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant échéance. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

Les différents scénarios montrent les sommes que vous pourriez obtenir en tenant compte d'un montant de souscription initial de trente mille euros (30 000,00 €).

<u>Scénario très favorable</u>: Absence de défaut de l'Emetteur, paiement des intérêts annuels en numéraire et cas de remboursement du nominal de l'Emetteur à la date d'échéance à 24 mois.

| Remb. Capital | 100% |
|---------------|------|
| Remb. Int.    | 100% |

| Échéance | Date versement | Solde initial | Capital     | Intérêts   | Montant remboursé | % du capital investi | Rendement | Rendement annuel |
|----------|----------------|---------------|-------------|------------|-------------------|----------------------|-----------|------------------|
| N        | 31/07/2024     | 30 000,00 €   |             |            |                   |                      |           |                  |
| N+1      | 31/07/2025     |               |             | 1 770,00€  |                   |                      |           |                  |
| N+2      | 31/07/2026     |               | 30 000,00 € | 1 770,00€  |                   |                      |           |                  |
| TOTAL    |                |               | 30 000,00 € | 3 540,00 € | 33 540,00 €       | 111,80%              | 11,80%    | 5,90%            |

# Scénarios de performance\*

<u>Scénario intermédiaire</u>: Faculté de remboursement à 24 mois, paiement des intérêts annuels en numéraire et cas de remboursement partiel du nominal à l'échéance des 24 mois.

| Remb. Capital | 75%  |  |  |
|---------------|------|--|--|
| Remb. Int.    | 100% |  |  |

| Échéance | Date versement | Solde initial | Capital     | Intérêts   | Montant remboursé | % du capital investi | Rendement | Rendement annuel |
|----------|----------------|---------------|-------------|------------|-------------------|----------------------|-----------|------------------|
| N        | 31/07/2024     | 30 000,00€    |             |            |                   |                      |           |                  |
| N+1      | 31/07/2025     |               |             | 1770,00 €  |                   |                      |           |                  |
| N+2      | 31/07/2026     |               | 22 500,00 € | 1 770,00 € |                   |                      |           |                  |
| TOTAL    |                |               | 22 500,00 € | 3 540,00 € | 26 040,00 €       | 86,80%               | -13,20%   | -6,60%           |

<u>Scénario défavorable</u> : Paiement des intérêts annuels en numéraire (versés annuellement), défaut partiel de remboursement à la date d'échéance et liquidation de l'Emetteur.

| Remb. Capital | 50%  |  |  |
|---------------|------|--|--|
| Remb. Int.    | 100% |  |  |

| Échéance | Date versement | Solde initial | Capital     | Intérêts   | Montant remboursé | % du capital investi | Rendement | Rendement annuel |
|----------|----------------|---------------|-------------|------------|-------------------|----------------------|-----------|------------------|
| N        | 31/07/2024     | 30 000,00€    |             |            |                   |                      |           |                  |
| N+1      | 31/07/2025     |               |             | 1 770,00€  |                   |                      |           |                  |
| N+2      | 31/07/2026     |               | 15 000,00€  | 1 770,00€  |                   |                      |           |                  |
| TOTAL    |                |               | 15 000.00 € | 3 540.00 € | 18 540.00 €       | 61.80%               | -38.20%   | -19.10%          |

Scénario de tension : Défaut de remboursement total à la date d'échéance et liquidation de l'Emetteur.

| Remb. Capital | 0% |
|---------------|----|
| Remb. Int.    | 0% |

| Échéance | Date versement | Solde initial | Capital | Intérêts | Montant remboursé | % du capital investi | Rendement | Rendement annuel |
|----------|----------------|---------------|---------|----------|-------------------|----------------------|-----------|------------------|
| N        | 31/07/2024     | 30 000,00€    |         |          |                   |                      |           |                  |
| N+1      | 31/07/2025     |               |         | - €      |                   |                      |           |                  |
| N+2      | 31/07/2026     |               | - €     | - €      |                   |                      |           |                  |
| TOTAL    |                |               | - €     | - €      | - €               | 0,00%                | -100,00%  | -50,00%          |

<sup>\*</sup> Les dates de versement sont données de façon indicative et seront déterminées en fonction de la date d'émission des obligations qui dépendra de la date de clôture des souscriptions.

NB : Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne prennent pas en compte votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.



# Que se passe-t-il si l'Émetteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune sûreté n'a été consentie au bénéfice des investisseurs dans le cadre de la présente offre.

En cas de faillite de l'Émetteur, vous pourrez perdre la totalité de votre investissement.

### Que va coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps Néant. Vous n'avez à supporter aucun coût direct au fil du temps en raison de votre

investissement. Les coûts sont supportés à la souscription et sont détaillés dans le Bulletin de

souscription que vous recevrez.

Composition des coûts Néant. Vous n'avez à supporter aucun coût direct en raison de votre investissement dès lors que

l'Emetteur n'assume pas la rémunération du Conseiller.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : trente (30) mois (comprenant une date d'échéance prolongée de six (06) mois).

La durée des OS est de vingt-quatre (24) mois. Cependant, la durée de détention recommandée des obligations en cas de remboursement est de trente (30) mois (comprenant une possibilité de prolongation de la date d'échéance de six (06) mois) comme indiqué ci-dessus. Il ne vous sera pas possible de percevoir de rémunération de façon anticipé dû à la liquidité faible voire inexistante du produit proposé.

# Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de réclamation concernant la souscription réalisée, vous pouvez présenter une demande écrite à HORIZON OBLIG par courrier à l'adresse suivante : HORIZON OBLIG, 21 Rue Jacques Cartier, 78960 Voisins-le-Bretonneux ou par courriel à l'adresse suivante : administration@horizon-oblig.fr.

Toute réclamation effectuée sera examinée par l'Emetteur. Conformément à la réglementation applicable, HORIZON OBLIG s'engage à y répondre dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date de réception de la réclamation, sauf circonstances exceptionnelles. Sauf abus, le traitement des réclamations est réalisé sans frais à la charge du demandeur.

Il est également possible de vous adresser, gratuitement, au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, pour toute réclamation introduite au cours des douze (12) derniers mois, par téléphone : (+33) 01 53 45 62 00 ou par courrier adressé à l'adresse suivante :

Autorité des Marchés Financiers

La Médiation

17 place de la Bourse

75082 Paris cedex 2

Ou par formulaire électronique accessible sur le site internet de l'AMF : <a href="http://www.amf-france.org/lemédiateur">http://www.amf-france.org/lemédiateur</a>.

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.